



Voie verte Via Rhône du Port de Bellegarde au Pont d'Espeyran à St Gilles

Retrouvez ici le détail du projet.

Publié le 19/11/2024 - Mise à jour le 06/12/2024

La véloroute « voie verte » de Bellegarde à St Gilles fait partie du vaste programme Via RHONA d'aménagement européen, référencé EV17, dont l'objectif est de relier le Lac Léman à la mer Méditerranée sur 815 km en mode de déplacement doux.

A l'issue de son aménagement complet, la Via Rhône dans le Gard va représenter une voie verte continue de 135 km, un des projets stratégiques du Département, inscrit au nouveau Schéma des Mobilités, entre Sauveterre et Aigues-Mortes - Le Grau du Roi.

Le projet de la section du Port de Bellegarde au Pont d'Espeyran à Saint-Gilles consiste à aménager une voie cyclable « voie verte » d'une largeur de 3 mètres et d'une longueur de 16km, en rive nord du canal du Rhône à Sète, sur les emprises du chemin de halage existant utilisé par Voies Navigables de France (VNF), sur les communes de Saint-Gilles et de Bellegarde. Des aires de détente et de pique-nique seront créées sur le parcours.

Les grands objectifs de l'opération

- Contribuer à l'élaboration des schémas régional, national et européen des Véloroutes et voies vertes,
- Favoriser le développement de l'utilisation du vélo tant pour une pratique de loisirs et de tourisme que comme mode de déplacement urbain ou interurbain de courtes distances,
- Mettre en place un instrument d'aménagement du territoire et de diversification de l'offre locale touristique et de loisirs, permettant le développement d'un tourisme durable,
- Favoriser la découverte de patrimoines urbains et ruraux, naturels et culturels grâce à des modes de déplacement respectueux de l'environnement,
- Compléter les réseaux cyclables existants ou en projet.

L'environnement du projet

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact qui regroupe l'ensemble des enjeux environnementaux et a notamment répertorié l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes sur le linéaire du projet. Elle comprend également un volet hydraulique.

Un calendrier de chantier est établi afin de préserver les espèces présentes. Des mesures d'évitement seront également mises en place pendant les travaux.

L'Enquête Publique est ouverte du 12 novembre au 11 décembre 2024

L'enquête publique est réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, requise au titre des articles L181-1 du code de l'Environnement, formulée par le Département du Gard, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Elle est cadrée par l'article L181-10 ainsi que les des articles L.123-1 et suivants du code de l'Environnement : font l'objet d'une enquête publique soumise aux prescriptions de l'article L.123-2, préalablement à leur autorisation, leur approbation ou leur adoption, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements exécutés par des personnes publiques ou privées devant comporter une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1.

[Consulter le dossier et apporter vos contributions](#)



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76